

Prestation de maintenance de véhicules et engins pour le Conseil Départemental de la Nièvre

Relance suite procédure infructueuse

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2025-0004bis
Date limite de remise des plis	Mardi 12 mai 2026 à 11h
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil départemental de la Nièvre

Nièvre Travaux et Matériels

Hôtel du département

58039 Nevers CEDEX

Téléphone : 03 86 60 67 00

Courriel : marchespublics@nievre.fr











Site internet : <https://nievre.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestation de maintenance de véhicules et engins pour le Conseil Départemental de la Nièvre**

Code CPV	Libellé CPV
50110000-9	Services de réparation et d'entretien de véhicules à moteur et d'équipements connexes

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Prestation de maintenance de véhicules et engins pour le Conseil Départemental de la Nièvre
 Acheteur	Conseil départemental de la Nièvre
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum multi-attributaires de services
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	NEVERS
 Durée	4 ans ferme
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
 Variation des prix	Révisibles (formule), formule 0,15 + 0,85 (ICHT-IMEm / ICHT-IMEo)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 3 lots :

Lot 1	N° 1 Prestations de maintenance de véhicules légers et utilitaires, thermiques, électriques et hybrides : <i>Prestations de maintenance de véhicules légers et utilitaires, thermiques, électriques et hybrides</i> , 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 50110000-9 : Services de réparation et d'entretien de véhicules à moteur et d'équipements connexes)
Lot 2	N°2 Prestations de maintenance de véhicules de poids lourds PTC > 3T5 : <i>Lot n°2 Prestations de maintenance de véhicules de poids lourds PTC > 3T5</i> , 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 50110000-9 : Services de réparation et d'entretien de véhicules à moteur et d'équipements connexes)
Lot 3	N°3 Prestations de maintenance de tracteurs agricoles : <i>Prestations de maintenance de</i>

	<i>tracteurs agricoles</i> , 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 50110000-9 : Services de réparation et d'entretien de véhicules à moteur et d'équipements connexes)
--	--

Définitions :

Lot	:	Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	:	Durée définie d'exécution du contrat reconductible

Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un maximum de 1 lot.

Si un fournisseur est classé premier sur un nombre de lots supérieur au nombre maximum de lots attribuables à un même fournisseur, celui-ci se verra attribuer les lots par ordre décroissant des notes obtenues sur les différents lots, les lots restants étant attribués aux fournisseurs classés deuxièmes.

Dans l'hypothèse où le candidat arrivé en 1ère position sur plusieurs lots serait le seul candidat ayant répondu sur l'un ou plusieurs des lots, alors ce ou ces lots, lui sera(ont) attribué(s) en priorité sans application de la règle précitée relative aux notes, dans la limite du nombre maximum de lots attribués.

La limitation du nombre maximum de lots attribués ne s'appliquera pas en cas d'insuffisance du nombre d'offres réceptionnées, laquelle ne permettrait pas l'attribution au candidat classé en seconde position.

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr.

Référence de la consultation : 2025-0004bis

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation
- Cadre de réponse
- Acte d'engagement
- Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Détail quantitatif estimatif (DQE)
- Annexe RGPD

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par

le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches.ternum-bfc.fr.
Référence de la consultation : 2025-0004

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Capacité économique et financière	
Bilans	<i>Bilans ou extraits de bilans concernant les trois dernières années des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi</i>
Certificat de régularité fiscale	<i>Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales</i>
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle	
Certificat de régularité sociale	<i>Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	
Attestation d'assurance responsabilité civile	<i>Attestation d'assurance responsabilité civile</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	<i>Acte d'engagement (1 par lot) + RIB</i>
Bordereau des prix unitaires (BPU)	<i>Bordereau de prix unitaire (1 par lot)</i>
Cadre de réponse	<i>A remplir par le candidat</i>
Mémoire technique	<i>En complément du cadre de réponse</i>
Détail quantitatif estimatif (DQE)	<i>Détail quantitatif estimatif (1 par lot)</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département de la Nièvre
Service Achats
Hôtel du département
58039 NEVERS Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou

contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ Dépassement du nombre maximum de lots attribués :

Si un fournisseur est classé premier sur un nombre de lots supérieur au nombre maximum de lots attribuables à un même fournisseur, celui-ci se verra attribuer les lots par ordre décroissant des notes obtenues sur les différents lots, les lots restants étant attribués aux fournisseurs classés deuxièmes.

Dans l'hypothèse où le candidat arrivé en 1ère position sur plusieurs lots serait le seul candidat ayant répondu sur l'un ou plusieurs des lots, alors ce ou ces lots, lui sera(ont) attribué(s) en priorité sans application de la règle précitée relative aux notes, dans la limite du nombre maximum de lots attribués.

La limitation du nombre maximum de lots attribués ne s'appliquera pas en cas d'insuffisance du nombre d'offres réceptionnées, laquelle ne permettrait pas l'attribution au candidat classé en seconde position.

3. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Prix
2. Note sur mémoire technique (35 %)	Note détaillée dans le mémoire technique accompagnant l'offre du candidat (voir cadre de réponse)
3. Démarche environnementale (5 %)	Note détaillée dans le mémoire technique accompagnant l'offre du candidat (voir cadre de réponse)

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : **Sur 20.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Multi-attribution :**

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes :

Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat sera attribué à 2 opérateurs économiques maximum, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières et acceptables. Le pouvoir adjudicateur retiendra les 2 offres les mieux classées selon les critères définis au règlement de consultation.

- N° 1 Prestations de maintenance de véhicules légers et utilitaires, thermiques, électriques et hybrides.
- N°2 Prestations de maintenance de véhicules de poids lourds PTC > 3T5.
- N°3 Prestations de maintenance de tracteurs agricoles.

Les bons de commande ne feront pas l'objet d'une remise en concurrence entre les titulaires de chaque lot et seront répartis en fonction :

- de la localisation géographique du site d'immobilisation du véhicule et de la proximité de l'intervenant afin de limiter les délais et les coûts liés au déplacement ou au remorquage.
- de la marque (si et seulement si un agrément spécifique est nécessaire), du modèle ou du type de véhicules concernés par le bon de commande, lorsque certains titulaires disposent d'agréments, d'outils ou de compétences spécifiques (diagnostics électroniques propriétaires, pièces sous garantie constructeur, ...).
- de la nature des prestations à réaliser, selon que le titulaire est en mesure de prendre en charge la totalité des opérations ou seulement une partie.

Ces conditions de répartition sont mises en œuvre de manière objective et traçable, dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement entre les titulaires.

Afin d'assurer la cohérence des prestations et de garantir une maîtrise des coûts pour le pouvoir adjudicateur, tout opérateur économique titulaire du marché de fourniture de pièces détachées souhaitant répondre au présent marché de prestations de maintenance s'engage à ne pas proposer, pour les références identiques ou équivalentes, des prix unitaires supérieurs à ceux figurant dans le marché de fournitures, dans la mesure du possible ou circonstances imprévisibles. Cette disposition est applicable pendant toute la durée de coexistence des deux marchés.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur www.marches.ternum-bfc.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue d'Assas
BP 61616
21000 Dijon Cedex
Téléphone : 03 80 73 91 00
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr
Télécopie : 03 80 73 39 89
Site internet : dijon.tribunal-administratif.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)